

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
26/06/2020

Dossier complet le :
26/06/2020

N° d'enregistrement :
2020-9871

1. Intitulé du projet

Construction d'un lycée et d'un collège sur la commune de Le Barp

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Région Nouvelle-Aquitaine

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 3 7 5 9 0 0 0 1 1

Forme juridique

Région

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39) 41° 47 a° IOTA 2.1.5.0 (D)	Terrain d'assiette de l'opération de 8,1 ha et surface plancher de 26 280m². Aires de stationnement ouvertes au public de 197 places VL. Demande de défrichement d'une superficie de 8,1 ha. Rejets d'eaux pluviales par infiltration dans le sol et le sous-sol sur une parcelle de plus de 1 ha mais inférieure à 20 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à défricher une parcelle boisée en vue de la construction d'un lycée et d'un collège, respectivement par la Région et le Département de la Gironde qui comprendront :

- Un espace agora et une salle polyvalente à l'entrée du site
- Un gymnase situé au sud du site et deux plateaux sportifs, un pour le collège à proximité du gymnase et un second pour le lycée situé entre l'internat et les logements de fonction.
- Deux ailes de bâtiments lycée ainsi que deux pour le collège, soit 4 bâtiments d'enseignements.
- Un bâtiment CDI et demi-pension mutualisés entre le lycée et le collège qui cintent les espaces de cours.
- Un bâtiment d'internat qui se prolonge par un corps de bâti secondaire abritant les services généraux.
- 13 logements de fonction au nord du projet.
- Des parkings distincts pour les professeurs au sud, adossés au gymnase, en périphérie du plateau sportif du lycée pour le personnel ainsi que des places de stationnement propres aux logements.

Au sud du collège et du lycée, seront aménagés par la Communauté de Communes Val de l'Eyre, un parking bus, un dépose minute et un parking VL ouvert au public.

4.2 Objectifs du projet

Création d'un équipement public (collège et lycée) pour répondre à l'accroissement de la population et ainsi limiter les déplacements quotidiens des populations vers les équipements existants, principalement situés sur Bordeaux Métropole ou le Bassin d'Arcachon.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra les phases suivantes :

- Défrichage réalisé par une coupe et abattage des arbres, arbustes et de la végétation herbacée, souches enlevés et débris de végétaux broyés et/ou évacués,
- Terrassements, réalisation des fondations, et planchers bas béton.
- Réalisation des forages sur nappe pour installation de géothermie,
- Construction bois et/ou béton des différents bâtiments,
- Réalisation des étanchéités et des couvertures et mise en place des menuiseries extérieures pour obtention du hors d'eau/hors d'air.
- Réalisation des éléments de SOE et techniques à l'intérieur des bâtiments (cloisonnement, faux plafonds, peinture, serrurerie, menuiseries intérieures, revêtement de sol, mur et plafonds, installations techniques électriques, plomberie, chauffage, ventilation, désenfumage...).
- Réalisation des espaces extérieurs comprenant les réseaux enterrés depuis les bâtiments jusqu'aux limites de propriété et aux raccordement aux concessionnaires (gaz, électricité, assainissement, AEP, incendie)
- Revêtements finaux extérieurs et espaces verts
- Installation du mobilier urbain

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site accueillera 1200 lycéens, 800 collégiens, 96 internes et le personnel des établissements évalué à environ 250 personnes. Les places de parking bus et VL et le dépôt minute seront ouverts et fourniront des places aux bus scolaires et au public.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier de déclaration loi sur l'eau,
- Permis de construire pour la construction du lycée et du collège (Région/ Département),
- Permis d'aménager pour le parking bus, dépose minute et parking VL au sud (Communauté de Communes),
- Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du projet	81 685m ²
Surface totale bâtiments, préaux, logements	17 233 m ²
Surface totale des espaces verts/milieus naturels	29 944 m ²
Surface totale des voiries/cheminements/stationnements	28 973 m ²
Surface totale des plateaux sportifs	5 535 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "la Bric en Bruc" commune
de Le Barp (Gironde)

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 77' 64 " 22 Lat. 44° 6' 1' 32 " 96

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Le Barp

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 : FR 720001994 "Vallée de l'Eyre, de la Grande et de "La Petite Leyre", situé à 4,5 km au nord-ouest du projet. ZNIEFF de type 2 FR 720030050 "Tête de bassin versant et réseau hydrographique du Gât Mort, situé à 7,8 km au sud-est du projet ZNIEFF de type 1 : FR 72008233 "Lagunes du bassin versant du Gât Mort, situé à 7,8 km au sud-est du projet (cf Annexe 6)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est le mémorial de la ferme de Richemont à Saucats (inscrit MH) : 11,5 km du projet
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude "Compléments d'expertise -Faune-Flore-Habitat" figurant en annexe n°8, présente une cartographie des zones humides (p.7) délimitées selon la méthodologie détaillées dans l'arrêté du 24 juin 2008, modifié le 1er octobre 2009 et par la circulaire du 18 janvier 2010. Le projet est situé en dehors des zones humides (cf. annexe 12).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la Zone de Répartition des Eaux au titre de l'aquifère "Crétacé supérieur Terminal", dont la côte de référence est de -20 m NGF. Le projet est situé à une altitude moyenne de + 69 m NGF.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en partie dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'AEP "Mougnet" (nappe Miocène), situé à 200 mètres au nord-ouest du projet, sur la commune du Barp. L'arrêté de protection de captage, approuvé le 13 septembre 2019, interdit les activités susceptibles d'entraîner une pollution de la nappe, notamment les bâtiments non raccordés au réseau d'eaux usées. Les eaux usées du projet seront raccordées au réseau d'assainissement collectif de la commune ; le projet est compatible avec l'arrêté (cf. annexes 9 et 10).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du projet est le site SIN0000203 du "Val de l'Eyre", situé à 9,7 km à l'ouest du projet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont les suivants (Annexe 6) : - site FR7200721 "Vallées de la Grande et de la Petite Leyre" situé à 7,4 km à l'ouest du projet, - site FR7200708 "Lagunes de Saint-Magne et Louchats" situé à 9,6 km au sud-est du projet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à 13,3 km à l'ouest du projet. Il s'agit du site SCL0000628 "Plan d'eau de la Leyre et les berges" au lieu-dit "Le Lavoir" à Mios.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'un collège et d'un lycée entraînera des prélèvements d'eau pour couvrir les besoins en eau potable (cantine, vestiaires, toilettes, classes, arrosage des espaces verts...) : environ 124 m3/jour. Les prélèvements d'eau seront effectués dans les nappes souterraines (Miocène) à partir des 4 forages alimentant la commune (Les Prats, Mougnet, F1 et F2). Le chantier nécessitera également des besoins en eau potable (construction, sanitaires, nettoyage..). Ceux-ci seront faibles et limités dans le temps.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichage entraînera un très léger rabattement de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est déficitaire en matériaux. La construction du lycée et du collège et des parkings nécessitera des matériaux. Des ressources naturelles du sol et du sous-sol seront donc utilisées à partir de la ressources extraites dans les carrières et gravières de la région.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des expertises écologiques ont été réalisées en 2017 et complétées en 2019 (cf. annexes 7 et 8). Le projet nécessitera le défrichage de plusieurs habitats naturels : pinède de pins maritimes, chênaie à chênes pubescents, boisements mixtes à chênes et pins. Il entraînera la suppression d'habitats d'espèces protégées : gîtes à chiroptères, arbres à Grand Capricorne, habitats d'oiseaux nicheurs (Fauvette Pitchou, Verdier d'Europe, Cisticole des Joncs) et de reptiles (Lézard Vert et Lézard des Murailles). Un dossier de dérogation pour destruction d'espèces protégées est en cours d'élaboration.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 7 km du site Natura 2000 le plus proche. Il n'aura pas d'impact pas sur les espèces ou habitats inscrits au FSD. Une évaluation des incidences n'est pas nécessaire de fait de l'éloignement des sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'environ 8,1 ha d'espaces naturels et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Feux de forêt : commune classée à risque moyen dans l'atlas des feux de forêt de la Gironde Inondation : commune non classée à risque inondation par débordement de cours d'eau dans le DDRM. Projet situé à plus de 2,5 km du cours d'eau le plus proche situé sur le même bassin versant, le ruisseau de la Surgenne sous-affluent de l'Eyre. Remontées de nappes : projet situé dans des zones potentiellement sujettes aux inondations de cave. La nappe est à environ 4 m de profondeur (cf. an. 11)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un trafic lié aux travaux (engins de défrichage, camions de transport de matériaux, transport des ouvriers ...). Le trafic généré sera faible et temporaire. En phase d'exploitation, le projet engendrera des déplacements du personnel, des élèves et du public (parents principalement) : déplacements doux cycles (500 par jour), dépose minute (30-40 véh/j), bus (20 véh/j) et déplacements VL vers l'enceinte du collège/ lycée et les 197 places de parkings de l'aire de stationnement au sud.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, l'utilisation d'engins motorisés entraînera des nuisances sonores pour les riverains ; elles seront temporaires et diurnes. L'accès au chantier se fera par le nord de la piste Marie pour limiter les nuisances sur l'habitat (rue de Bouvreuil). Le projet est situé à proximité de la RD 5 classée voie bruyante de catégorie 4 et affectée par une bande de gêne sonore de 30 m de part et d'autre de l'axe. Aucun bâtiment d'enseignement et logement ne sera situé dans cette bande.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, certains engins de chantier pourront être sources de vibrations. Celles-ci seront limitées en intensité et dans les temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage en phase exploitation.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, l'utilisation d'engins motorisés entraînera des rejets de polluants dans l'air. En phase d'exploitation, le fonctionnement du collège et du lycée entraînera une légère augmentation du trafic (dépose minute, personnel, bus) à l'origine d'émissions de polluants atmosphériques supplémentaires.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Partie collège/lycée : les eaux des toitures, des voiries, des espaces verts et des parkings VL transiteront via des canalisations vers des noues infiltrantes, avec épuration des eaux grâce à un lit de pouzzolane en fond de bassins. - Partie parking bus, dépose minute et parking : les eaux pluviales seront collectées par ruissellement vers des bouches d'égouts munies de décantations et coudes plongeurs, puis par des drains.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la production d'eaux usées estimée à 121 m3/jour, liée au fonctionnement des établissements scolaires et aux logements présents au sein du site. Les eaux usées seront collectées dans le réseau d'assainissement collectif de la commune et traitées par la station d'épuration du Barp d'une capacité de 12 000 EH (charge nominale de 1 800 m3/j). L'ouvrage sera en mesure de traiter les effluents produits par le projet (capacité restante : environ 7 200 EH, soit charge hydraulique de 1080 m3/jour).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de construction de lycée et du collège engendrera la production de déchets non dangereux et d'inertes. En phase de fonctionnement, les équipements produiront des déchets non dangereux (déchets ménagers et assimilés).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera un changement d'affectation du sol actuellement boisés. L'emprise du projet est classée en zone naturelle (N) dans le PLU du Barp et en EBC sur l'extrémité Est. Une déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU a été engagée par la Communauté de Communes du Val de l'Eyre pour changer la vocation du secteur en zone d'équipement (1AUf) et pour déclasser la partie de l'EBC située au droit du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Défrichement de 27 617 m² préalable à la réalisation d'un lotissement au Barp
 Construction de hangars élevage type volière avec couverture photovoltaïque au Barp
 Défrichement de 6218 m² pour construction du maison individuelle au Barp
 Création de hangars d'élevage avec couverture en panneaux photovoltaïques sur 7,75 ha - la commune du Barp
 Création d'une centrale photovoltaïque - Lieu dit "St Jacques" - permis de construire - Le Barp
 Défrichement de 10,21 ha 21 a 77 ca pour mise en culture à le Barp
 Défrichement de 8403 m² pour créer une activité maraîchère biologique - Le Barp
 Défrichement de 8 ha préalable à l'aménagement d'une zone de stockage de bois énergie à Le Barp
 Défrichement pour l'extension de la zone économique du Val de l'Eyre au Barp sur 6,4 ha

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures d'évitement :

Le travail de conception et d'analyse a permis de préserver la zone humide, habitat d'espèces (Fadet des Laïches) à enjeu très élevé. Une partie de la chênaie localisée à l'angle sud-ouest du site, habitat à enjeu fort qui abrite des gîtes à chiroptères et le Grand Capricorne a été préservée au sein du périmètre du projet.

Mesures de réduction :

-Sur la partie collège/lycée, création des noues infiltrantes réparties avec épuration des eaux grâce à un lit de pouzzolane en fond de bassins pour la gestion des eaux pluviales et collecte des eaux pluviales des parkings sud vers des bouches d'égouts munies de décantation puis des drains.

-Réduction des nuisances sur les zones d'habitat et école situés au sud du projet : accès au site pour les engins de chantier par le nord de la piste Marie.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux impacts du projet auront lieu sur les milieux naturels (suppression d'habitats naturels et d'habitats d'espèces protégées). Un dossier Loi sur l'Eau et un dossier de dérogation pour destructions d'espèces protégées sont en cours d'élaboration. Ces études présenteront les mesures de réduction et de compensation des impacts. Le projet ne nécessite pas d'évaluation Natura 2000 et les incidences sur les aspects humains seront faibles et temporaires. Compte tenu de ces éléments, la réalisation d'une évaluation environnementale complète n'est pas, à notre sens, nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 1_ Informations nominatives : partie 2 du cerfa ANNEXE 2_ Carte localisation projet : partie 4.6 du cerfa ANNEXE 3_ Reportages photographiques ANNEXE 4_ Plan du projet ANNEXE 5_ Plan des abords ANNEXE 6_ Carte Inventaires et protection des milieux naturels : partie 5 du cerfa ANNEXE 7_ Etude Milieu naturel 2017 et ANNEXE 8_ Complément étude Milieu naturel 2019 : parties 5 et 6.1 du cerfa ANNEXE 9_ Carte Captage AEP et ANNEXE 10_ Arrêté Captage AEP de Mougnet : partie 5 et 6.1 du cerfa ANNEXE 11_ Risques naturels : partie 5 du cerfa ANNEXE 12_ Zones humides : partie 6.1 du cerfa

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bordeaux

le,

Signature

François JOLLY
Signé par : François Jolly
Date : 25/06/2020
Qualité : Directeur de la Construction et de l'Immobilier
Directeur de la Construction et de l'Immobilier

ANNEXE 2 :
CARTES DE LOCALISATION DU PROJET



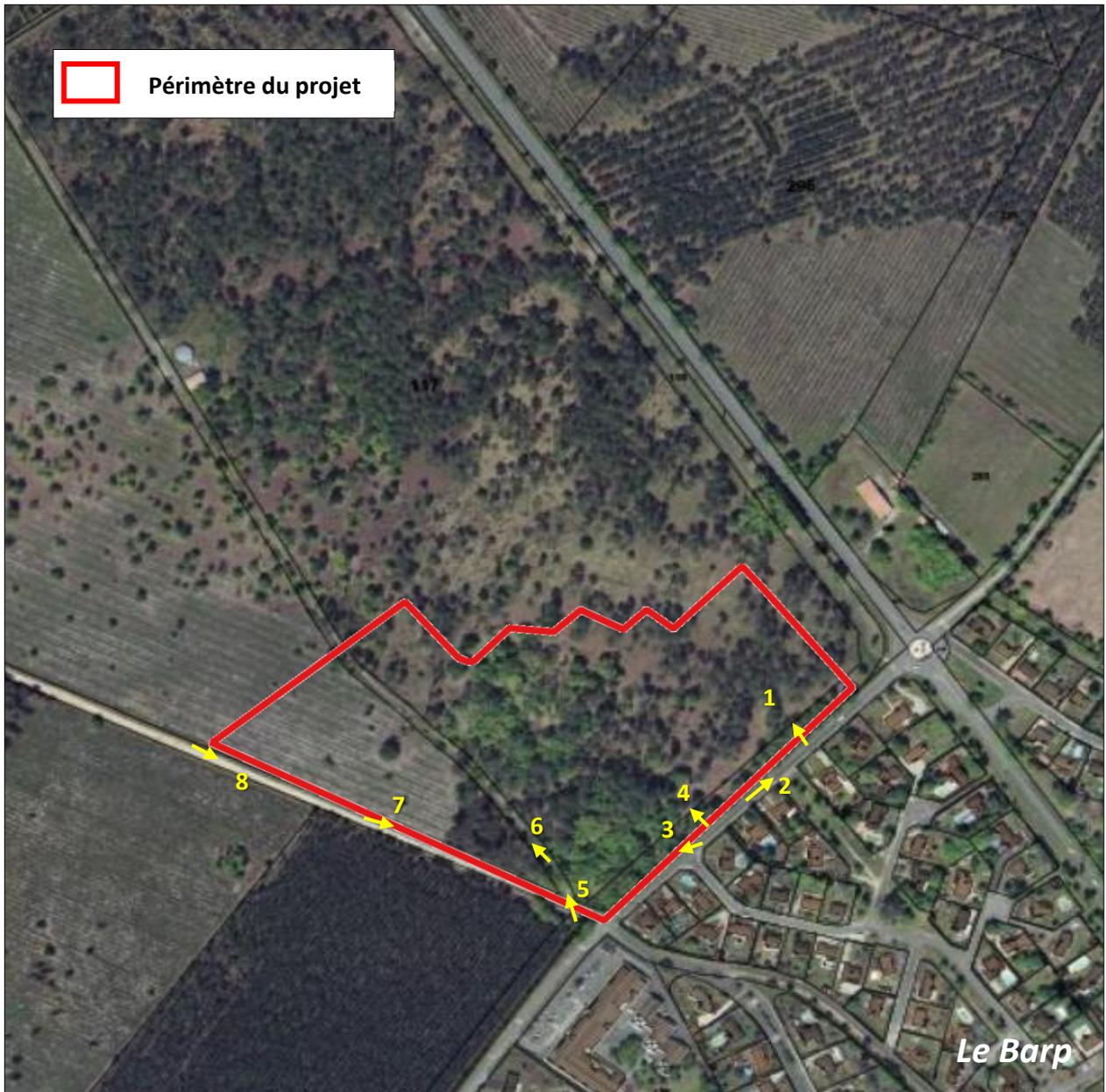
LOCALISATION DU PROJET



Fond de plan : Orthophoto 2018, IGN

ANNEXE 3 : PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES

LOCALISATION DES PRISES DE VUE DU 31 JANVIER 2020



Fond de plan : Orthophoto 2018, IGN



3



4





7

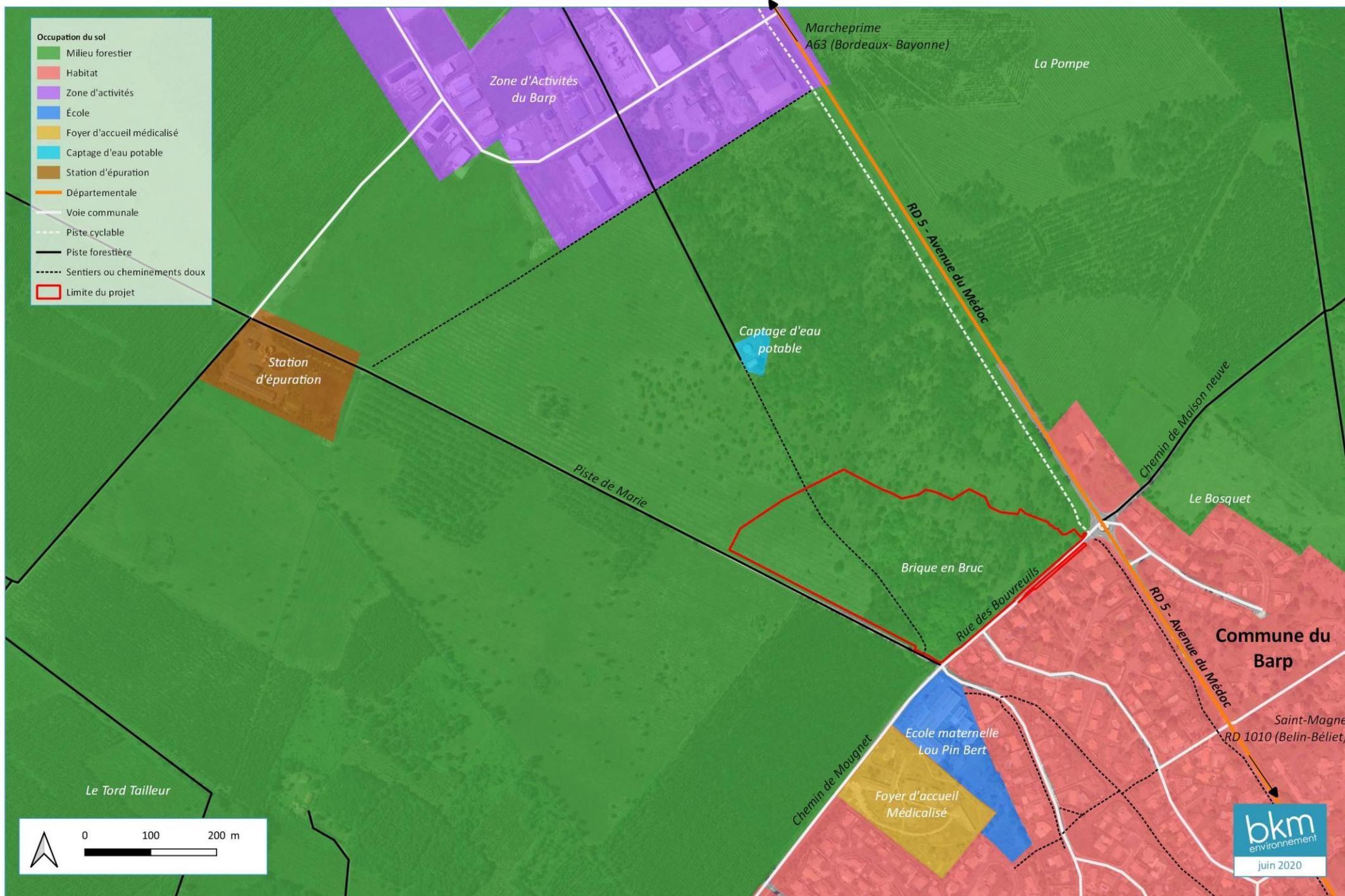


8



ANNEXE 4 :
PLAN DU PROJET

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



ANNEXE 6 :
CARTE PROTECTIONS REGLEMENTAIRES ET
INVENTAIRES PATRIMONIAUX

